



LA MAIRIE DE ZAGNANADO

Zagnanado, le 23...mai 2024

A

Messieurs les membres du conseil
de supervision de Zagnanado

N° 12G/ 539/C-ZDO/SE/SA

ZAGNANADO

Objet : Convocation à la session du Conseil de supervision – Mai 2025

Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin, j'ai l'honneur de vous convoquer à la session du Conseil de supervision du mois de mai 2025.

Cette session se tiendra **le mercredi 28 mai 2025 à partir de 14 heures 30 minutes précises**, dans la salle de délibération de la Mairie de Zagnanado.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le compte du mois d'avril 2025 ;
2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour une période de 12 mois, suite à l'ANO numéro 086/SGPR/CSGC du 07 mai 2025 de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes ;
3. Questions Diverses.

Compte tenu de l'importance des points à examiner, votre présence et votre ponctualité sont vivement requises.

Dans l'attente de vous retrouver à cette occasion, veuillez agréer, Messieurs les Conseillers, l'expression de mes salutations distinguées.



Justin KANNINKPO
Maire de la Commune de Zagnanado

AMPLIATION :

- PDZ (ATCR)01 ;
- Membres CS.....06 ;
- SE.....01 ;
- Archives01 ;
- Chrono.....01.



CONSEIL DE SUPERVISION DE LA COMMUNE DE ZAGNANADO

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SUPERVISION DE LA
COMMUNE DE ZAGNANADO**

N° 12G/ 22 /CS/ZDO/SE/SA

Séance du 28 mai 2025

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 28 mai 2025, à 15 heures 30 minutes, s'est tenue dans la salle de délibération de la mairie de Zagnanado la réunion mensuelle du Conseil de Supervision, sous la présidence du Maire.

À la suite du décès, le 06 mars 2025, de Monsieur Symphorien MISSEGBETCHE, Président de la Commission des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles (CASSC) et, dans l'attente de l'installation de son suppléant, six (06) conseillers ont été convoqués. Parmi eux, quatre (04) ont répondu présents.

Les absents non excusés étaient :

- Monsieur DONVIDE Dèwanou, Président de la Commission des Affaires Économiques et Financières ;
- Monsieur AKPOYETE Damase, Président de la Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions.

Le Secrétaire Exécutif a ensuite présenté l'ordre du jour de la séance.

II. ORDRE DU JOUR

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif pour le mois d'avril 2025 ;
2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour une durée de 12 mois, suite à l'ANO n°086/SGPR/CSGC du 07 mai 2025 de la Cellule de suivi et contrôle de la gestion des communes ;
3. Questions diverses.

III. DISCUSSIONS ET DÉCISIONS

1. Adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif – Avril 2025

Le Secrétaire Exécutif a présenté un résumé du rapport d'activités du mois d'avril 2025. Le Maire a salué encore une fois, la richesse des informations contenues dans ce rapport, notamment la qualité des détails relatifs aux activités de terrain, ainsi que la pertinence des commentaires explicatifs.

Les interventions des conseillers sont résumées comme suit : *CR*



Le Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales (CADE) a apporté une observation sur la page 11, précisément au point 4. Après explication fournie par le Secrétaire Exécutif, la clarification a été jugée satisfaisante.

- ✓ Le Maire a, à son tour, félicité le Secrétaire Exécutif et son équipe pour la qualité du travail accompli.

Le rapport a été adopté à l'unanimité :

Pour : 04 | Contre : 00 | Abstention : 00

2. Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour une période de 12 mois

Le Secrétaire Exécutif a informé les membres du Conseil du déficit d'agents qualifiés à certains postes au sein de l'administration communale. Sur la base de l'Avis de Non-Objection (ANO) n°086/SGPR/CSGC du 07 mai 2025 de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, l'administration sollicite l'autorisation afin de procéder au recrutement de cinq (05) agents contractuels pour une durée de douze (12) mois.

Après délibération, le Conseil de Supervision a autorisé à l'unanimité les recrutements demandés :

Pour : 04 | Contre : 00 | Abstention : 00

3. Divers

a) Intervention du Premier Adjoint au Maire :

Il a souhaité des éclaircissements sur la procédure ayant conduit à l'intégration de nouveaux agents collecteurs : s'agit-il d'une liste d'attente issue du précédent recrutement ou d'une autre méthode ?

Aussi a-t-il demandé à connaître le niveau d'évolution de la procédure relative aux caniveaux du marché de Kpédékpo.

Le Secrétaire Exécutif a indiqué qu'il se rapprochera du Directeur des Affaires Administratives et Financières et du Régisseur des Recettes pour apporter une réponse précise lors de la prochaine session.

S'agissant de la deuxième préoccupation ; le Secrétaire Exécutif a informé que ce projet figure parmi les huit (08) marchés actuellement en cours de traitement.

b) Intervention du Maire :

Il a suggéré que le point relatif aux agents collecteurs soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session.

d) Remarque du Secrétaire Exécutif :

Avec l'accord du Conseil, il a informé le conseil du mécontentement de la Préfecture lors de son passage à la séance d'appui-conseil du 27 mai 2025, en f

R
2



on de la faible mobilisation : seuls deux (02) membres du Conseil de
pervision étaient présents sur les six (06). La Préfecture souhaite que cette
ituation ne se reproduise plus à l'avenir.

IV. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures 05 minutes,
dans une atmosphère de satisfaction générale.

Fait à Zagnanado, le 28 mai 2025.

Ont signé :

Le Président de séance,

Justin KANNINKPO

(Maire de la Commune de Zagnanado)

Le secrétaire de Séance,

Raphaël Kossi WILLY

(Secrétaire Exécutif de la Mairie)

Le Premier Adjoint au Maire,

Y. Athanase DEGAN

Le Deuxième Adjoint au Maire,

Victor Y. AHOLOUKPE

Le Président de la CADE,

Aubin KPEDJO



Date : Mercredi 28 mai 2025

Objet : Réunion du Conseil de Supervision, mois de mai 2025

LISTE DE PRESENCE DES MEMBRES ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contacts		Signature
			Téléphone	E-mail	
1.	KANNINKPO Justin	Maire	0197094092	kanninkpo@gmail.com	
2.	DEGAN Y. Athanase	PAM	0197217745	athanasedegan3@gmail.com	
3.	AHOLOUKPE Y. Victor	DAM	0195400760	victoralokouloupe@gmail.com	
4.	KPEDJO L. Aubin	P/CADE	0140558052	Kpedjoaurlin1993@gmail.com	
5.					
6.					
7.					
8.					



**DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/ 21 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS POUR UNE PERIODE DE 12 MOIS, SUITE A L'ANO
NUMERO 086/SGPR/CSGC DU 07 MAI 2025 DE LA CELLULE DE SUIVI
ET DE CONTROLE DE LA GESTION DES COMMUNES**

Effectif Total des Conseillers : 07
Nbre de Conseillers présents : 04
Nombre de procuration : 00
Nbre de Conseillers absents : 02
Nbre de décès ; 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué et réuni en sa séance mensuelle le mercredi 28 mai 2025 pour le compte du mois de mai 2025, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste les listes de présences jointes au procès-verbal de ladite réunion ;

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-226 du 23 avril 2025, portant nomination de Monsieur Daniel Valère SETONNOUGBO en qualité de Préfet du département du Zou

vu l'arrêté préfectoral n°12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

vu l'arrêté communal 2025 n°12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le Procès-Verbal de la réunion du Conseil de supervision de la commune tenue le mercredi 28 mai 2025 pour le compte du mois de mai 2025 ;

après en avoir délibéré par quatre (04) voix pour, (00) voix contre et zéro (00) abstention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est autorisé le recrutement de cinq (05) agents contractuels pour une période de 12 mois, conformément à l'ANO n° 086/SGPR/CSGC du 07 mai 2025 de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

Ce recrutement concerne les profils ci-après :

- un (01) spécialiste en gestion des marchés publics, titulaire d'un master professionnel en gestion des marchés publics ou équivalent ;
- un technicien supérieur en secrétariat de direction ou en administration générale et territoriale, titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent ;
- un (01) technicien supérieur en planification, gestion des projets, statistiques ou suivi et évaluation des projets et programmes, titulaire d'une licence professionnelle, ou équivalent ;
- un (01) technicien supérieur en génie civil, titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent ;
- un (01) technicien supérieur en topographie ou aménagement du territoire, titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Zagnanado, le 28 mai 2025.



Pour le Conseil de Supervision,
Le Président

Justin KANNINKPO
Maire de la Commune

Ampliations :

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Direc Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.



PRÉSIDENTE
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

**Cellule de Suivi et de Contrôle de la
Gestion des Communes**

N° 086 /SGPR/CSCGC

Cotonou, le 07 mai 2025

A

**Monsieur le secrétaire exécutif de la
mairie de Zagnanado**

Objet : Demande d'ANO de la CSCGC pour le recrutement d'agents.

Référence : Lettre n° 12G/21/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 07 avril 2025.

Monsieur le secrétaire exécutif,

J'accuse réception de votre correspondance rappelée en référence par laquelle vous sollicitez l'avis de non objection de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes pour le recrutement d'agents au profit la mairie de Zagnanado.

Après examen de votre requête et conformément à votre demande, la Cellule vous notifie son avis de non-objection pour le recrutement d'agents, à titre dérogatoire et provisoire et dans la limite des prévisions budgétaires, pour les profils ci-après :

- un (01) spécialiste en gestion des marchés publics, titulaire d'un master professionnel en gestion des marchés publics ou équivalent ;
- un technicien supérieur en secrétariat de direction ou en administration générale et territoriale titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent ;
- un (01) technicien supérieur en planification, gestion des projets, statistiques ou suivi et évaluation des projets et programmes titulaire d'une licence professionnelle, ou équivalent.

Email : contact.cscgc@presidence.bj

- un (01) technicien supérieur en génie civil, titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent ;
- un (01) technicien supérieur en topographie ou aménagement du territoire titulaire d'une licence professionnelle ou équivalent.

Le recrutement se fera suivant des contrats de travail à durée déterminée d'une (01) année non renouvelable. Vous associerez à l'ensemble du processus, la tutelle, la Direction départementale du Travail et de la Fonction Publique et le Contrôleur Financier.

La Cellule vous recommande de soumettre au préalable, la question au conseil de supervision en indiquant clairement entre autres, les profils des agents à recruter, la durée des contrats, le mécanisme de contrôle à mettre en place pour évaluer ces cadres, les perspectives en matière d'amélioration du fonctionnement de l'administration communale.

Veillez agréer, **monsieur le secrétaire exécutif**, mes meilleures salutations.




Landry HINNOU
Coordonnateur

Email. : contact.cscgc@presidence.bj



**DELIBERATION ANNEE 2025 N° 12G/ 20 /CS/ZDO/SE-SA
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE
EXECUTIF DE LA MAIRIE POUR LE COMPTE DU MOIS D'AVRIL 2025**

Effectif Total des Conseillers : 07

Nbre de Conseillers présents : 04

Nombre de procuration : 00

Nbre de Conseillers absents : 02

Nbre de décès ; 01

Le Conseil de supervision de la Commune de Zagnanado régulièrement convoqué et réuni en sa séance mensuelle le mercredi 28 mai 2025 pour le compte du mois de mai 2025, le quorum étant atteint ainsi que l'atteste les listes de présences jointes au procès-verbal de ladite réunion ;

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu la loi N° 2021-014 du 20 décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;

vu le décret n° 2025-226 du 23 avril 2025, portant nomination de Monsieur Daniel Valère SETONNOUGBO en qualité de Préfet du département du Zou

vu l'arrêté préfectoral n° 12/059/PDZ/SG/STCCD/SA du 02 juin 2020 portant constatation des résultats de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Zagnanado ;

vu l'arrêté communal 2025 n° 12/03/C-ZDO/SE/DAAF/SA du 28 février 2025, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commune de Zagnanado ;

vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu le Procès-Verbal de la réunion du Conseil de supervision de la commune tenue le mercredi 28 mai 2025 pour le compte du mois de mai 2025 ;

après en avoir délibéré par quatre (04) voix pour, (00) voix contre et zéro (00) abstention, *f*

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adopté le rapport d'activités du Secrétaire Exécutif de la Mairie pour le compte du mois d'avril 2025.

Article 2 : Le Secrétaire Exécutif est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Zagnanado, le 28 mai 2025.

Pour le Conseil de Supervision,
Le Président,


Justin KANNINKPO

(le Maire)

Ampliations:

- PDZ.....01 ;
- Membres du CS.....07 ;
- SE01 ;
- Direc Mairie.....05 ;
- Archives.....01 ;
- Chrono.....01.